

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04158 Numéro SIREN : 538 143 272 Nom ou dénomination : STLS-STEEVE TRANSPORTS LOGISTIQUES SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2021 sous le numéro de dépôt 14759

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SARL STLS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 17 RUE DENIS PAPIN		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 53814327200010		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2020	
		N-1 31/12/2019	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 5 978		AG 5 135 843 1 686	
Fonds commercial (1) AII		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 13 722		AS 9 328 4 393 2 279	
Autres immobilisations corporelles AT 424 329		AU 330 000 94 329 117 533	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV 90	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 42 924		BI 42 924 30 674	
TOTAL (II) BJ		BK 344 463 142 489 152 262	
Matières premières, approvisionnements BL 28 001		BM 28 001 26 913	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 165 413		BY 504 164 909 160 829	
Autres créances (3) BZ 24 526		CA 24 526 42 725	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 35 943		CG 35 943 1 888	
Charges constatées d'avance (3)* CH 23 711		CI 23 711 23 462	
TOTAL (III) CJ		CK 504 277 090 255 816	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		764 546 344 967 419 579 408 078	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) (3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL STLS		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 70 000)	DA	70 000	70 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 000	7 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	11 081	(5 718)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(6 853)	16 799	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)		DL	81 228	88 081	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 740	59 937	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	107 483	144 388	
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 119	115 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9		
	Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)		EC	338 351	319 997	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	419 579	408 078	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	238 351	319 997	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		40 071	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL STLS		Exercice N		Exercice (N-1)					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
		FG	1 162 060	FH		FI	1 162 060	1 284 908	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 162 060	FK		FL	1 162 060	1 284 908	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN	2 177	7 497		
	Subventions d'exploitation				FO		5 790		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	33 517	45 358		
	Autres produits (1) (11)				FQ	351	24		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 198 106	1 343 577	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	10 430	15 828
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 835)	(2 450)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	581 384	693 367
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	12 279	18 857
	Salaires et traitements*						FY	440 019	444 819
	Charges sociales (10)						FZ	94 928	97 079
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	64 863	62 175
			{ - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	381	2 278
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 202 449	1 332 156
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 343)	11 421
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	317	285
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	317	285
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 932	6 294
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 932	6 294
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 615)	(6 010)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 958)	5 411	

Formulaire obligatoire (article 83 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARI. STIS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 000	13 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (VII) (VII)	HD	6 000	13 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	720	1 043	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 175	1 069	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 895	2 112	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	105	11 388	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 204 423	1 357 362	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 211 275	1 340 562	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(6 853)	16 799	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	33 517	43 398	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES NON DEDUCTIBLES		720			
VNC IMMOBILISATIONS CEDEES		5 175			
PRIX DE CESSON IMMOBILISATIONS CEDEES			6 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	5 978	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions		KJ		KK		KL
	Sur sol propre	Dont Composants L9					
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		10 022	KT		KU
	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX
	Matériel de transport *		KY	442 456	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 350	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN	460 828	LO		LP
							48 105
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	90	8V		8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	30 674	1U		1V
	TOTAL IV		1Q	30 764	1R		1S
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	497 570	0H		0J
							61 235
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.							
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	5 978	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ
	Constructions		IQ		MA		MC
	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui		IR		MD		MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	13 722	ML
	Autres		IU		MM		MO
	Inst. gales, agencés, aménagements divers						
	Matériel de transport		IV		MP	70 883	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	8 350	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NF
	TOTAL III		TY		NG	70 883	NH
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW
	Autres participations		IO		OX	90	OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	42 924	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	42 924	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	486 952	OM
							486 952

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des valeurs)

Formulaire obligatoire (article 537A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	4 292	PF	843	PG		PH	5 135
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 742	QA	1 586	QB		QC	9 328
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	327 324	QI	61 723	QJ	65 708	QK	323 339
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 949	QM	711	QN		QO	6 660
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	341 016	QV	64 020	QW	65 708	QX	339 328
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	345 308	OP	64 863	OQ	65 708	OR	344 463

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans vente	NP + NQ + NR	Total général sans vente (NS + NT + NU)		NY	Total général sans vente (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 39 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	0T	504	6U	6V	6W	504
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	504	TY	TZ	UA	504
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	504	UB	UC	UD	504
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2021

Page 28

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL STLS**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	42 924	UV	(C) UW 42 924
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 925		5 925
	Autres créances clients		UX	159 489		159 489
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 208		8 208
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	16 318		16 318
	Charges constatées d'avance		VS	23 711		23 711
	TOTAUX		VT	256 574	VU	213 650 VV 42 924
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	740	740					
		à plus de 1 an à l'origine		VH	100 000		100 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	107 483	107 483					
Personnel et comptes rattachés				8C	59 650	59 650					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	35 272	35 272					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	34 106	34 106					
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 091	1 091					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	9	9					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	338 351	VZ	238 351	100 000			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	17 862	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi Quatre

Formulaire obligatoire (article 73 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL STLS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		0	XE		0			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW		720			
	Amendes et pénalités	WJ	720	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)								Y8		
		- imposées au taux de 0 %								ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme								WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ					
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
				TOTAL I							WR	720	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WS	6 853	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WU			
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WV			
		- imposées au taux de 19 %								WH			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WP			
		- imputées sur les déficits antérieurs								WW			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								Y6				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A			XA						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :								ZX				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZY				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								XD				
	Majoration d'amortissement *								XF				
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC					
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2				
				TOTAL II							XH	6 853	
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI									
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					XJ	6 133			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	6 133			

Désignation de l'entreprise : <u>SARL STLS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	147 344	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	147 344	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	6 133	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	153 476	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	31 062	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CE ETAT ANNEXE	71 853	65 708		6 145
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	6 090	(55)	(55)			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))	(55)				
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))	(A)		(B)		(C)
	CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (11)			(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise :

SARL STLS

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Nearby ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL STLSNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N							
N-1							
N-2							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL STLS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	⑤
③		④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

STEEVE TRANSPORTS LOGISTIQUES SERVICES

STLS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 70.000 euros

17-19 Rue Denis Papin - BEAUCHAMP (Val d'Oise)

RCS PONTOISE 538 143 272

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un

Et le trente juin

A dix-sept heures

Au siège social, à BEAUCHAMP, les associés de la Société STLS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 70.000 euros, divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de 70 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Steeve FAUCHAT, associé gérant, propriétaire de | 490 parts |
| - Madame Marie-Elisabeth GIQUELLO, associée, propriétaire de | 510 parts |

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social, soit 1000 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Steeve FAUCHAT préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Le rapport de la gérance sur exercice écoulé et l'affectation du résultat de l'exercice ;
- L'inventaire, les comptes de résultat et le bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Les conventions visées aux articles L 223-19, L 223-20 du Nouveau Code de Commerce ;
- La rémunération de la gérance.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée :

- Le ou les pouvoir (s) des associés représentés par un mandataire ;
- Les lettres des associés contenant leurs questions écrites ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- L'inventaire, les comptes de résultat et le bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Les conventions visées aux articles L 223-19, L 223-20 du Nouveau Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi. L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance ainsi que des comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le gérant, Monsieur

Steeve FAUCHAT, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par une perte de 6.853 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de la gérance.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de sa gestion et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constate pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 un résultat déficitaire de 6.853 euros et décide de l'affecter comme il est dit ci après :

- imputation au compte « *report à nouveau* » à concurrence de la somme de 6.853 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 quater du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le gérant continue à exercer les mêmes pouvoirs que ceux attribués précédemment.

Une rémunération fixe mensuelle correspondant aux appointements versés dans le cadre du mandat social est allouée au gérant ; elle s'est élevée pour l'année 2020 à la somme brute de ...49503.84 euros.

Monsieur Steeve FAUCHAT pourra prétendre au remboursement de ses frais sur présentation des justificatifs afférents à l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En application des articles L 223-19, L 223-20 du Code de Commerce, et de l'article 42-2 du Décret du 23 mars 1967, le gérant relate qu'il n'existe aucune convention entre la gérance ou un associé entrant dans le champ d'application des dits articles, et soumise à approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

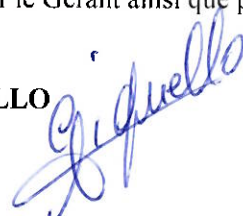
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Monsieur Steeve FAUCHAT



Madame Marie-Elisabeth GIQUELLO



STEEVE TRANSPORTS LOGISTIQUES SERVICES

STLS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 70.000 euros
17-19 Rue Denis Papin - BEAUCHAMP (Val d'Oise)
RCS PONTOISE 538 143 272

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chère Associée,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre appréciation.

Présentation des Etats Financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les conventions générales comptables ont été appliquées selon le plan comptable 82.

Situation et Activité au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 1.162.060 euros (contre 1.284.908 euros l'année précédente) et un résultat d'exploitation déficitaire de 4.343 euros (contre 11.421 euros l'année précédente).

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat fiscal se solde par une perte de 6.853 euros.

Nous ne voyons pas d'éléments importants à vous communiquer au titre de cet exercice.
Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à la gérance.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé faisant ressortir un résultat déficitaire de 6.853 euros, nous vous proposons d'affecter ce résultat au crédit du compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 quater du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Activité de recherche

Compte tenu de la nature de notre activité, l'activité de recherche n'a pas de place privilégiée au sein de notre Société.

Evolution et Perspectives d'Avenir

Les marchés ont accusé une certaine décroissance dans notre domaine d'activité. Cette situation est notamment liée aux événements sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39.4 du même code.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Fait à BEAUCHAMP, le 15 juin 2021

La gérance

Steeve FAUCHAT

STEEVE TRANSPORTS LOGISTIQUES SERVICES

STLS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 70.000 euros
17-19 Rue Denis Papin - BEAUCHAMP (Val d'Oise)
RCS PONTOISE 538 143 272

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

En application des articles L 223-19 et L 223-10 du Code de Commerce et de l'article 42-2 du Décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et la gérance ou un associé soit directement soit par personne interposée et soumises à approbation.

Aucune convention n'est intervenue entre la société et la gérance ou un associé.

Traitements ou rémunérations

Une rémunération fixe mensuelle correspondant aux appointements versés dans le cadre du mandat social est allouée au gérant, elle s'est élevée pour l'année 2020 à la somme annuelle brute de ...49503.84..... euros.

Monsieur Steeve FAUCHAT pourra prétendre au remboursement de ses frais sur présentation des justificatifs afférents à l'exercice de son mandat.

Cotisation retraite

La société a pris en charge au titre de l'exercice écoulé, la cotisation annuelle de retraite complémentaire ainsi que la cotisation afférente à l'assurance complémentaire santé.

Loyer

Nous vous rappelons que la société exploite son fonds de commerce en location gérance consentie par la société LA BAF 2ET/OU LA BOURSE AU FRET 2 et qu'elle a versé à cette société en 2020, une redevance de gérance s'élevant à la somme annuelle forfaitaire d'un montant de 138.000 euros HT.

Les comptes courants

En application des articles L 223-19, L 223-20 du Code de Commerce, et de l'article 42-2 du Décret du 23 mars 1967, le gérant indique qu'il n'existe aucun compte courant d'associé.

Fait à BEAUCHAMP, le 15 juin 2021

La gérance

Steeve FAUCHAT

